




Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240409-2024_048_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête médiévale du 15 et 16 juin 2024 / Location de chapiteaux / SAS Ô LOCATION (1.1)**
Service : *Service culture, évènements et associations (NK)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT,

VU le code de la commande publique et la procédure communale d'achat,

VU le devis n° D-E00000185 remis par la SAS Ô LOCATION,

VU le budget 2024 et l'engagement comptable n° 24D-001558,

CONSIDÉRANT que la signature avec la SAS Ô LOCATION, du devis relatif à la location de chapiteaux à l'occasion de la fête médiévale se déroulant le 15 et 16 juin 2024, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 3 600€ HT, soit 4 320€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 avril 2024
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 avril 2024, publiée sur le site internet de la ville le 10 avril 2024.